Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2023 • Centres étrangers • Jour 2

Code sujet **23-HGGSPJ2G11** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Dissertation
2 réponses • sujet p. 1–2

Exercice 2 — Étude critique de documents : la guerre et ses évolutions
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Exercice 1

10 points

Dissertation

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 1 : « La question environnementale aux États-Unis : acteurs et tensions ».

Démarche et problématique. Le sujet porte sur la place de l'environnement dans la vie politique et sociale des États-Unis, ainsi que sur les acteurs qui cherchent à l'orienter. Il faut examiner les politiques de protection, mais aussi les conflits entre protection de l'environnement, croissance économique, libertés individuelles et partage des compétences entre l'État fédéral et les États fédérés. On peut prendre pour fil directeur la période allant de la montée du mouvement environnemental moderne, dans les années 1960-1970, jusqu'à aujourd'hui.

Problématique : Comment la question environnementale est-elle devenue un enjeu politique majeur aux États-Unis, et pourquoi suscite-t-elle des tensions durables entre acteurs et territoires ?

Plan argumenté :

1. **Depuis les années 1960-1970, l'environnement s'impose comme un problème public et entraîne la construction d'une politique fédérale.** Les alertes scientifiques, les mobilisations citoyennes et les préoccupations liées aux pollutions contribuent à faire adopter des lois et à créer des institutions de protection.
2. **Cette politique se heurte aux intérêts économiques et aux conflits de compétences et de valeurs.** Les secteurs des énergies fossiles et de l'industrie contestent certaines réglementations ; les oppositions politiques et les différences entre États fédérés rendent l'action publique inégale et réversible.
3. **La question environnementale se recompose autour du climat et de la justice environnementale.** Les collectivités, les peuples autochtones, les associations et les entreprises prennent une place importante, tandis que les politiques fédérales évoluent au gré des alternances.

RÉPONSE À RETENIR

Aux États-Unis, l'environnement est à la fois un patrimoine à protéger, une ressource économique et un enjeu de santé publique. La diversité des milieux — forêts, littoraux, grandes plaines et régions arides — donne une importance particulière aux choix d'aménagement et d'exploitation. Depuis les années 1960, les alertes scientifiques et les mobilisations ont placé ces choix au cœur du débat politique. Mais le fédéralisme, la puissance des secteurs économiques concernés et la polarisation politique rendent les politiques environnementales disputées et parfois réversibles. **Comment la question environnementale est-elle devenue un enjeu politique majeur aux États-Unis, et pourquoi suscite-t-elle des tensions durables entre acteurs et territoires ?** Depuis les années 1960-1970, elle a entraîné la mise en place d'une politique fédérale ambitieuse ; celle-ci se heurte toutefois à de puissants intérêts et à des conflits de compétences et de valeurs ; enfin, le changement climatique et les inégalités environnementales renouvellent les mobilisations et les clivages.

La question environnementale devient d'abord un problème public majeur dans les années 1960 et 1970. La croissance d'après-guerre, l'urbanisation, la motorisation et l'industrialisation accroissent les pollutions et les pressions sur les ressources. Des scientifiques et des associations alertent sur leurs effets. L'ouvrage de Rachel Carson, *Silent Spring*, publié en 1962, dénonce notamment les effets des pesticides. Les mobilisations citoyennes trouvent une expression spectaculaire lors du premier Jour de la Terre, le 22 avril 1970, auquel participent des millions d'Américains. Ces pressions poussent les pouvoirs publics à agir. Le président Richard Nixon crée l'Agence fédérale de protection de l'environnement (EPA) en 1970. Le Congrès adopte la même année des amendements importants à la loi sur la qualité de l'air, puis la loi sur les espèces menacées en 1973. La loi nationale sur la politique environnementale (NEPA), adoptée en 1969, impose notamment l'évaluation des conséquences environnementales de grands projets fédéraux. Le mouvement environnemental a ainsi contribué à faire de la protection de l'environnement une responsabilité reconnue de l'État fédéral.

Cette intervention ne signifie cependant pas que l'environnement est protégé de manière uniforme. Les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral, les États fédérés et les collectivités locales. Les autorités fédérales peuvent fixer des normes nationales, tandis que les États appliquent une partie des règles et peuvent, dans certaines conditions, adopter des mesures plus strictes. La Californie, fortement touchée par la pollution atmosphérique et dotée d'une importante capacité réglementaire, est souvent à l'avant-garde ; ses choix peuvent devenir un enjeu de confrontation avec Washington. Les associations, comme le Sierra Club ou Greenpeace USA, mobilisent l'opinion et recourent aussi à l'action en justice. Les communautés autochtones défendent leurs terres et leurs ressources, tandis que les collectivités locales arbitrent entre protection, logements, infrastructures et emplois. L'enjeu environnemental met ainsi aux prises des acteurs de niveaux différents, dont les intérêts ne coïncident pas toujours.

La principale tension oppose les objectifs de protection à ceux de la croissance et de l'exploitation des ressources. Les industries du pétrole, du charbon, du gaz, de l'automobile et de l'agriculture intensive redoutent les coûts que peuvent entraîner des normes plus exigeantes. Elles font valoir que les restrictions risquent de menacer l'emploi, la compétitivité et la sécurité énergétique, notamment dans les régions productrices de combustibles fossiles. À l'inverse, les défenseurs de réglementations plus fortes soulignent les dommages sanitaires, les coûts des catastrophes et les risques liés au réchauffement climatique. Ce désaccord est aussi politique : une partie des conservateurs se méfie de l'extension du pouvoir fédéral et conteste le coût ou les modalités de la réglementation, tandis que des organisations environnementales réclament une action plus contraignante. La politique environnementale devient ainsi un enjeu de clivage partisan, même si les positions ne sont pas identiques au sein de chaque parti.

Les alternances présidentielles rendent cette politique particulièrement réversible. À partir des années 1980, l'administration de Ronald Reagan privilégie la déréglementation et la mise en valeur économique, ce qui suscite l'opposition des associations et de certains élus. Par la suite, des gouvernements démocrates réinvestissent davantage les enjeux climatiques, mais doivent composer avec le Congrès, les juridictions et les États. En 2015, sous la présidence de Barack Obama, les États-Unis signent l'accord de Paris sur le climat. Donald Trump annonce en 2017 le retrait américain de cet accord ; celui-ci devient effectif le 4 novembre 2020. Joe Biden fait réintégrer les États-Unis, avec une prise d'effet le 19 février 2021, puis fait adopter en 2022 l'Inflation Reduction Act, qui prévoit des investissements importants en faveur de la transition énergétique. Ces changements illustrent le poids de la présidence, mais aussi les limites d'une politique qui dépend de majorités politiques successives et de décisions contestées.

Enfin, l'environnement est devenu un enjeu de justice sociale et territoriale. Les populations pauvres et les minorités sont souvent davantage exposées aux pollutions industrielles, aux décharges ou aux risques climatiques, et disposent de moins de moyens pour s'en protéger. Le mouvement pour la justice environnementale demande donc que les coûts et les bénéfices des politiques environnementales soient répartis plus équitablement. Les peuples autochtones contestent également des projets d'extraction ou d'infrastructure menaçant leurs terres et leurs droits. Les collectivités locales et les États fédérés peuvent prendre des initiatives, même lorsque l'action fédérale est limitée. Les entreprises sont à la fois responsables d'émissions et d'impacts environnementaux, et actrices d'investissements dans les énergies renouvelables et les technologies moins polluantes. Ces évolutions élargissent le débat : il ne s'agit plus seulement de protéger des espaces naturels, mais aussi de décider qui supporte les risques et qui bénéficie de la transition.

En conclusion, depuis les années 1960-1970, la question environnementale est devenue une composante durable de la politique américaine. La création de l'EPA, les grandes lois fédérales et les mobilisations citoyennes témoignent de la capacité des acteurs à imposer la protection de l'environnement dans le débat public. Mais la recherche de croissance, la défense des secteurs économiques liés aux énergies fossiles, le partage des compétences et la polarisation partisane produisent des tensions persistantes. Le changement climatique et la justice environnementale les renforcent encore : l'enjeu est désormais autant de transformer le modèle énergétique que de répartir équitablement les coûts, les risques et les bénéfices de cette transformation.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Le candidat traitera un sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et précisera sur la copie le numéro du sujet choisi pour la dissertation. Sujet de dissertation 2 : « Les États et le contrôle de la connaissance depuis la deuxième partie du XXe siècle ».

Démarche et problématique. Le sujet s'étend de la seconde moitié du XX^{e} siècle à aujourd'hui. La connaissance désigne ici les savoirs scientifiques et techniques, mais aussi l'information, l'éducation et les données. Il faut distinguer plusieurs formes de contrôle : financer et orienter la recherche, classer certains savoirs comme secrets, encadrer leur diffusion, contrôler les médias ou les réseaux numériques. Il s'agit aussi de montrer que le contrôle étatique n'est jamais total et qu'il se heurte aux chercheurs, aux entreprises, aux citoyens et aux circulations transnationales.

Problématique : Comment les États cherchent-ils à produire, protéger et contrôler la connaissance depuis la deuxième partie du XX^{e} siècle, et quelles limites rencontrent-ils face aux aspirations à la libre circulation des savoirs ?

Plan argumenté :

1. **Pendant la guerre froide, les États font de la connaissance un instrument de puissance.** Ils financent la recherche scientifique et technique, mais en contrôlent étroitement certains résultats pour des raisons militaires, idéologiques et stratégiques.
2. **Depuis la fin du XX^{e} siècle, la mondialisation et la révolution numérique transforment les moyens de contrôle.** Les États réglementent l'information et les données, tandis que les réseaux, les entreprises et la circulation internationale compliquent leur maîtrise.
3. **Le contrôle étatique reste contesté et limité.** Les tensions entre sécurité, souveraineté, liberté d'expression et autonomie de la recherche alimentent des conflits politiques et sociaux.

RÉPONSE À RETENIR

Depuis la deuxième partie du XX^{e} siècle, la connaissance est devenue un enjeu central de puissance. Les États la soutiennent par l'éducation et la recherche, mais cherchent aussi à la protéger, à l'orienter et parfois à en limiter la diffusion. La guerre froide renforce cette volonté : la science est liée aux armes, à l'industrie et à la compétition idéologique. Puis la mondialisation et Internet multiplient les producteurs et les voies de circulation des savoirs, sans faire disparaître les ambitions de contrôle. **Comment les États cherchent-ils à produire, protéger et contrôler la connaissance depuis la deuxième partie du XX^{e} siècle, et quelles limites rencontrent-ils face aux aspirations à la libre circulation des savoirs ?** Durant la guerre froide, les États font de la connaissance un instrument de puissance et la contrôlent pour des motifs stratégiques et idéologiques ; depuis la fin du XX^{e} siècle, les mutations numériques transforment les outils de contrôle ; toutefois, celui-ci demeure contesté et ne peut être total.

Pendant la guerre froide, la recherche scientifique et technique est considérée comme un facteur essentiel de puissance. Les États-Unis et l'URSS consacrent des moyens considérables à l'armement, à l'aéronautique et à la conquête spatiale. Après le lancement du satellite soviétique Spoutnik en 1957, les États-Unis créent la NASA en 1958 et renforcent leur effort scientifique. La même année, le département américain de la Défense fonde l'ARPA, qui contribue ensuite au développement d'ARPANET, précurseur d'Internet. Dans les deux blocs, l'État finance des laboratoires, des universités et des programmes de recherche, tout en définissant des priorités. Certaines connaissances sont classifiées : les secrets liés aux armes nucléaires ou aux technologies militaires ne doivent pas être accessibles aux puissances rivales. Les contrôles à l'exportation limitent également la circulation de technologies considérées comme stratégiques.

Ce contrôle est aussi idéologique. En URSS, le pouvoir encadre étroitement l'enseignement, les médias et la production intellectuelle ; la censure et la surveillance des chercheurs limitent l'expression des idées jugées hostiles au régime. L'histoire des sciences soviétiques montre également les risques d'une intervention politique dans les débats scientifiques, comme l'illustre l'imposition du lyssenkisme sous Staline, notamment à partir de 1948. Dans les démocraties occidentales, la liberté académique est plus largement protégée, mais elle connaît aussi des limites. Aux États-Unis, le maccarthysme du début des années 1950 entraîne des enquêtes et des pressions contre des personnes soupçonnées de sympathies communistes. Ainsi, des régimes très différents cherchent à orienter la connaissance, bien que les moyens employés et la place laissée au pluralisme ne soient pas comparables.

À partir de la fin du XX^{e} siècle, la mondialisation et la révolution numérique bouleversent ces pratiques. Les échanges universitaires, la coopération scientifique et les publications internationales accélèrent la diffusion des savoirs. En parallèle, les États continuent de financer des domaines qu'ils jugent stratégiques, tels que le nucléaire, l'intelligence artificielle ou les technologies de communication. Ils utilisent aussi des instruments juridiques : contrôle de certaines exportations, protection de la propriété intellectuelle, réglementation des télécommunications et classement de documents comme secrets. L'État peut également agir sur les programmes scolaires, les archives et les médias afin de promouvoir une certaine représentation de l'histoire ou de la société.

Internet étend à la fois les possibilités de diffusion et les capacités de contrôle. La Chine a développé un système de censure et de filtrage des contenus en ligne, souvent désigné sous le nom de Grande Muraille numérique. Les autorités bloquent certains services, surveillent les échanges et encadrent les plateformes accessibles à la population. La Russie a également renforcé son contrôle de l'espace numérique et de l'information, notamment par une législation adoptée en 2019 sur un Internet souverain. Dans les démocraties, les États peuvent surveiller les communications au nom de la sécurité nationale. Les révélations d'Edward Snowden, en 2013, sur les programmes de surveillance de la National Security Agency (NSA) ont suscité un vaste débat aux États-Unis et à l'étranger sur les limites de cette

surveillance et la protection de la vie privée. Les entreprises numériques détiennent toutefois une partie importante des infrastructures, des données et des moyens de diffusion : le contrôle de la connaissance n'est donc plus le monopole des États.

Les ambitions étatiques rencontrent en outre des résistances et des limites. Les chercheurs défendent l'autonomie de la recherche, les journalistes et les associations dénoncent la censure, et les citoyens contournent parfois les restrictions grâce aux réseaux numériques et aux outils de chiffrement. Les circulations internationales rendent difficile l'interruption complète des échanges de connaissances. Même lorsque les États censurent un contenu sur leur territoire, des informations peuvent être relayées depuis l'étranger. À l'inverse, les impératifs de sécurité, la lutte contre l'espionnage ou la protection des données peuvent justifier certaines restrictions. L'enjeu politique consiste alors à arbitrer entre sécurité et souveraineté, d'une part, et libertés publiques, transparence et coopération scientifique, d'autre part. Ces arbitrages varient selon les régimes politiques et les domaines concernés.

En conclusion, depuis la deuxième partie du XX^{e} siècle, les États considèrent la connaissance comme une ressource stratégique : ils financent et orientent la recherche, protègent les secrets militaires, encadrent l'enseignement et cherchent à maîtriser l'information. La mondialisation et le numérique ont modifié les instruments de ce contrôle, sans le faire disparaître. Cependant, les chercheurs, les médias, les entreprises, les citoyens et les réseaux transnationaux en limitent la portée. Le contrôle étatique de la connaissance demeure donc un enjeu de rapports de force, où se confrontent puissance, sécurité, liberté et circulation des savoirs.

Exercice 2

10 points

Étude critique de documents : la guerre et ses évolutions

Question Étude critique de documents

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous interrogerez les ruptures et les continuités dans la manière de faire la guerre depuis le XVIIIe siècle.

Problématique : Depuis le XVIII^{e} siècle, comment les acteurs, les moyens et les espaces de la guerre se sont-ils transformés, tandis que ses objectifs politiques et le recours à la violence demeurent ?

Démarche et plan : Le document 2 est un haut-relief de Jean-Jacques Feuchère réalisé en 1834 pour l'Arc de Triomphe. Il représente rétrospectivement le passage du pont d'Arcole par Bonaparte, lors de son affrontement avec l'armée autrichienne en 1796. C'est une œuvre commémorative, et non un témoignage direct de la bataille. Le document 1 est un extrait du Livre blanc Défense et Sécurité nationale publié par l'État français en 2013. Ce texte stratégique décrit la menace terroriste et les moyens de lutte contre celle-ci ; il reflète donc le point de vue des autorités françaises à cette date. On étudiera d'abord la transformation des acteurs et de l'ampleur des guerres, puis l'évolution des pratiques et des moyens de combat, avant de montrer les continuités de leurs finalités politiques et de leurs effets violents.

Rédaction :

Depuis le XVIII^{e} siècle, les manières de faire la guerre ont profondément évolué. La mobilisation des sociétés, l'industrialisation des combats et la diversification des acteurs ont changé les conditions de la violence armée. Pourtant, la guerre demeure liée à des objectifs politiques et cherche à contraindre un adversaire. Le relief consacré à Arcole et le Livre blanc de 2013 offrent deux éclairages différents sur ces évolutions : le premier représente un épisode de combat entre armées, le second analyse le terrorisme contemporain. Leur confrontation permet de relever ruptures et continuités, à condition de tenir compte de la nature et des limites de chaque document.

I. Des acteurs et une ampleur des guerres transformés

Au XVIII^{e} siècle, les guerres opposent principalement des États et leurs armées. Elles sont souvent conduites par des soldats professionnels et répondent aux objectifs des pouvoirs politiques. La Révolution française constitue une rupture importante avec la levée en masse décrétée en 1793 : la nation est mobilisée pour la guerre et les effectifs militaires s'accroissent. Les guerres révolutionnaires puis napoléoniennes donnent ainsi une place nouvelle aux armées de masse. Le document 2 renvoie à cette période : il représente Bonaparte lors du passage du pont d'Arcole, en Italie, face à l'armée autrichienne, en 1796.

La sculpture met en scène un affrontement collectif et valorise l'action du général et de ses soldats. Mais, réalisée en 1834, près de quarante ans après l'événement, elle ne constitue pas un compte rendu neutre de la bataille. C'est une œuvre commémorative qui participe à la construction d'une mémoire héroïque de Bonaparte. Elle ne restitue pas à elle seule toute la réalité du combat, ses pertes ni ses conséquences pour les populations.

Au XX^{e} siècle, les deux guerres mondiales mobilisent à une échelle encore plus vaste les hommes, les économies et les sociétés. Les civils sont directement touchés par les combats, les occupations et les bombardements. Après 1945, les conflits entre États ne disparaissent pas, mais les guerres civiles, les guérillas et les interventions indirectes prennent également une place importante. Le document 1 souligne une autre transformation : des groupes non étatiques peuvent recourir au terrorisme contre des États plus

puissants. Il situe des groupes se réclamant d'Al-Qaïda dans des régions fragilisées par des conflits ou par la faiblesse des États, notamment la zone sahélo-saharienne, le nord du Nigeria, la Somalie, la Syrie, l'Irak, la péninsule arabique et la zone afghano-pakistanaise. Il décrit ainsi une guerre asymétrique, où des adversaires aux moyens très inégaux s'affrontent.

II. Des pratiques, des moyens et des espaces de combat renouvelés

Le document 2 associe la guerre à un affrontement de soldats dans un lieu identifiable, le pont d'Arcole. Cette représentation évoque le combat entre armées et la présence d'un chef militaire. À partir du XIX^{e} siècle, l'industrialisation transforme les moyens de guerre : les armes deviennent plus meurtrières et les transports et les communications facilitent la mobilisation et la conduite des opérations. Au XX^{e} siècle, l'aviation, les bombardements et les armes de destruction massive élargissent encore les espaces et l'intensité des combats. Les civils, sans être une nouveauté absolue, sont de plus en plus exposés aux effets directs des guerres.

Le document 1 décrit des pratiques qui diffèrent de la bataille représentée à Arcole. Il évoque des attentats visant des civils, des assassinats ciblés et des prises d'otages, ainsi que le recours aux explosifs. Ces actions peuvent survenir loin d'un front et cherchent à produire un effet qui dépasse leurs victimes immédiates. Le texte insiste sur la publicité mondiale des attentats et sur leur capacité à peser sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements. Internet et les technologies de l'information facilitent, selon le Livre blanc, la mise en relation d'individus radicalisés et le recrutement par des organisations terroristes. La violence s'exerce donc aussi dans l'espace médiatique et numérique.

Cette évolution ne signifie pas que le terrorisme soit synonyme de guerre au sens strict : le terrorisme est un mode d'action politique violent, qui peut s'inscrire dans un conflit armé ou exister en dehors de celui-ci. Elle montre en revanche que les formes contemporaines de violence peuvent brouiller la distinction entre le front et l'arrière, ainsi qu'entre combattants et civils. Le document rappelle aussi que les États restent des acteurs centraux : il mentionne les moyens de défense et de sécurité des États-Unis et de leurs alliés, ainsi que leur lutte contre Al-Qaïda après les attentats du 11 septembre 2001. La réponse à la menace ne relève donc pas seulement de l'action militaire, mais également du renseignement, de la sécurité intérieure et de la coopération entre États.

III. Des continuités : la violence demeure au service d'objectifs politiques

Malgré les changements d'acteurs et de méthodes, la guerre reste liée à la politique. À Arcole, le combat s'inscrit dans la campagne menée par la France révolutionnaire contre l'Autriche. Dans le document 1, les actes terroristes sont présentés comme visant des objectifs politiques : leurs auteurs cherchent à contraindre les gouvernements en influençant les opinions publiques. Dans les deux cas, la violence est un moyen d'agir sur un adversaire, même si les acteurs, les moyens et les cibles diffèrent.

La dimension psychologique et la représentation de la guerre constituent également des enjeux persistants, mais elles ne prennent pas la même forme dans les deux documents. Le relief de Feuchère transforme un épisode militaire en scène commémorative et héroïque. Le Livre blanc, lui, souligne que la médiatisation des attentats amplifie leur retentissement. Une œuvre commémorative et la publicité donnée à un attentat ne sont pas des phénomènes équivalents ; leur rapprochement montre toutefois que les images et les réactions des opinions peuvent participer aux effets politiques de la violence.

Enfin, le document 1 rappelle que l'impact médiatique d'une action ne garantit pas que ses auteurs atteignent leurs objectifs politiques : il affirme que les attentats évoqués n'ont pas produit les effets espérés, tout en constatant la persistance et la diffusion géographique de la menace. Cette analyse doit être replacée dans son contexte : le Livre blanc est un document stratégique français de 2013, rédigé du point de vue de la défense et de la sécurité nationales. Il ne décrit ni toutes les guerres ni l'évolution de la menace après

cette date. De même, le haut-relief de 1834 est une représentation rétrospective et commémorative d'un épisode de 1796. Les deux documents éclairent donc des aspects différents de la guerre, mais ne suffisent pas, à eux seuls, à en retracer toute l'histoire.

Conclusion : Depuis le XVIII^{e} siècle, la guerre a changé d'échelle et de forme : les armées de masse, les guerres industrielles et les conflits impliquant des acteurs non étatiques ont transformé les combattants, les moyens et les espaces de la violence. Les formes irrégulières et le rôle des réseaux numériques complètent aujourd'hui les affrontements armés plus classiques. Une continuité demeure cependant : la violence est employée pour servir des objectifs politiques et contraindre un adversaire. La confrontation du relief d'Arcole et du Livre blanc de 2013 met ainsi en évidence la diversification des manières de faire la guerre, sans faire disparaître ses finalités politiques.

Repères sur les évolutions de la guerre depuis le XVIIIe siècle

23 août 1793	La Convention décrète la levée en masse, marquant une mobilisation accrue de la nation pour la guerre.
15-17 novembre 1796	Bataille d'Arcole, en Italie : les forces françaises commandées par Bonaparte affrontent l'armée autrichienne.
1914-1918	La Première Guerre mondiale mobilise les sociétés et les économies dans une guerre industrielle de masse.
1939-1945	La Seconde Guerre mondiale frappe les populations civiles à une échelle majeure ; les bombes atomiques sont utilisées contre Hiroshima et Nagasaki en août 1945.
11 septembre 2001	Les attentats aux États-Unis conduisent à une intensification de la lutte internationale contre le terrorisme.
2013	Le Livre blanc français sur la Défense et la Sécurité nationale analyse la persistance et la diffusion de la menace terroriste.

Repères historiques pour contextualiser les deux documents et les évolutions évoquées.

RÉPONSE À RETENIR

Depuis le XVIII^{e} siècle, les acteurs, les moyens et les espaces de la guerre se sont diversifiés : aux armées mobilisées à grande échelle et aux guerres industrielles se sont ajoutés des conflits asymétriques et des actions terroristes appuyées sur les réseaux numériques. Mais une continuité essentielle demeure : la violence reste un moyen d'atteindre des objectifs politiques et de contraindre un adversaire. Le haut-relief d'Arcole et le Livre blanc français de 2013 illustrent ces formes différentes, tout en devant être lus de manière critique comme une œuvre commémorative et un document stratégique.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2023/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2023-centres-etranger-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.